

LETTRE D'INFORMATION AUX RESPONSABLES LEGAUX

Ecole Paul Gauguin, Le Folgoët

RENTREE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

Cette rentrée sera une journée d'hommage à Samuel Paty.

- réunion de l'équipe enseignante à 8h30.
- arrivée des élèves à 10h. Ouverture des portes de l'école pour l'accueil à 9h50 (voir nouvelles modalités d'entrée et de sortie ci-après).

La garderie sera ouverte aux horaires habituels (7h15-8h30), cependant il est demandé aux parents, pour ce jour de rentrée comme pendant toute la durée du confinement, d'éviter, **dans la mesure du possible**, d'y déposer leur enfant. Cette demande est faite dans le but d'éviter au maximum le brassage des enfants de classes différentes.

Pour ce jour de rentrée, en cas de motif impérieux, les enfants pourront être accueillis par le personnel communal entre 8h30 et 9h50.

Mise en place du nouveau protocole sanitaire.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Les responsables légaux en informent la directrice. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

L'ensemble des mesures qui suivent doivent être pleinement opérationnelles pour **le lundi 9 novembre. Des modifications et précisions complémentaires sur la mise en œuvre du protocole sont susceptibles d'être diffusées au cours de la semaine.**

Port du masque

Il est obligatoire pour tous les personnels et les élèves à partir du CP. Les familles doivent procurer les masques à leurs enfants.

Modification des entrées et sorties des classes

Elèves d'élémentaire : entrée et sortie par les portes extérieures du bâtiment, accès en longeant la cantine.

- CPCE1 : entrée par la porte du couloir située en face de celle de la cour (près des toilettes)
- CE1CE2 : entrée par la porte de la classe
- CE2CM1 : entrée par la porte située au fond du couloir
- CM1CM2 : entrée par la porte de la classe

Elèves de maternelle : entrée et sortie par le portail et accès aux classes par les portes extérieures accessibles depuis la cour. Les adultes accompagnent les enfants les enfants aux toilettes pour qu'ils puissent s'y laver les mains, et les aident à ranger leurs affaires aux porte-manteaux, puis les conduisent à leur classe. Merci de respecter les sens de circulation mis en place à l'entrée de l'école, et de respecter les gestes barrières (port du masque y compris en extérieur, distanciation d'au moins 1m, désinfection des mains à l'entrée du bâtiment pour les TPS et PSMS).

- TPSPS : entrée par le couloir d'accès à la classe (où sont installés les porte-manteaux)
- PSMS : entrée par la porte de la BCD (hall)
- GS : entrée par la porte de la classe (comme depuis la rentrée).

En classe et dans les couloirs

En élémentaire, les tables des élèves sont séparées.

Les déplacements sont organisés de sorte à éviter le croisement des groupes.

Les salles spécialisées (EPS, BCD...) ne sont utilisées que par un seul groupe d'élèves par jour.

Les regroupements des élèves par niveau en début d'après-midi ne sont plus effectifs.

Le travail en petits groupes non brassés est maintenu (APC, travail en ateliers...).

Récréation

La récréation s'effectue sur des temps et des espaces séparés par classe (comme en mai/juin)

Cantine et garderie

Il est difficile d'organiser la limitation du brassage des élèves sur ces temps. C'est pourquoi il est demandé aux familles de n'y inscrire les enfants que si une autre possibilité ne peut pas être trouvée, en particulier pour la garderie.

Pour les repas, les enfants sont installés par classe (comme c'est déjà le cas) et en recherchant les distanciations sociales pour les élémentaires (donc un nombre limité de places par table). Lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'une même classe ensemble. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.

Une personne supplémentaire a été recrutée pour la mairie pour renforcer l'équipe en charge du service de cantine.

Rendez-vous parents/enseignants

Les rendez-vous se feront par téléphone : ils peuvent être sollicités par les enseignantes ou par les responsables légaux en utilisant le cahier de liaison ou la boîte mail de la classe.

Nettoyage, désinfection aération des locaux

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé avec la mise en place d'un planning d'utilisation (1 jour, 1 classe). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux, une règle de non-utilisation de 24h est mise en place.

La ventilation des classes et autres locaux L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

Gestion de cas COVID

Le personnel ou les responsables légaux informent l'école d'un test positif à la Covid-19.

En cas d'identification de trois cas confirmés survenus dans une même classe sur une période de 7 jours, la directrice contacte l'académie.

Pour permettre une mise à l'isolement sans délai et dans l'attente du contact tracing réalisé par l'Assurance Maladie, la directrice identifie les contacts à risque, procède à leur éviction et informe les responsables légaux et les personnels.

Si le contact tracing de l'Assurance Maladie aboutit au constat que certains individus initialement placés à l'isolement par l'école ou l'établissement ne sont pas sujet contact, la directrice leur signale pour que leur isolement prenne fin.

Le retour à l'école ne se fait qu'après expiration du délai prévu par le courrier d'isolement (7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé) et en l'absence de symptômes le 7ème jour ou si le test réalisé au 7ème jour après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif. Les parents établissent une attestation sur l'honneur (modèle d'attestation en annexe) qu'un test a été réalisé et qu'il est négatif, sinon le retour ne peut se faire qu'après un délai de 14 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

NB : En cas de fermeture de classe , une continuité pédagogique sera mise en place.

Confrontés collectivement à une difficile période de crise sanitaire depuis ce début d'année 2020, amplifiée par les récents attentats, soyez certains que les équipes pédagogique et périscolaire de l'école Paul Gauguin, en concertation avec l'équipe municipale, s'attachent au fil de la parution des nouvelles exigences imposées par les différents protocoles sanitaires, à permettre la poursuite de la scolarisation de vos enfants.

Nous nous efforçons, malgré ces conditions exceptionnelles, dans la mesure des moyens humains et matériels à notre disposition, de préserver les ambitions scolaires et sociales qui sont celles de l'école et de la République.

Nous comptons sur votre collaboration, dans toute la mesure de vos moyens, afin de passer cette difficile période dans les meilleures conditions possibles.

« Une société ne peut progresser en complexité que si elle progresse en solidarité » Edgar MORIN

Au Folgoët, le 30 octobre 2020,

La directrice, Euriell Bodennec

Le Maire, Pascal Kerboul